

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le vendredi 24 juin 2022 à 10 h à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M<sup>me</sup> Carolle Perron, directrice générale par intérim

Renonciation conformément à l'article 157 du Code municipal du Québec, les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gédéon renoncent, à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

**1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 10 h, M. Émile Hudon, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue et en précisant que cette séance extraordinaire est convoquée en vertu de l'article 157 du Code municipal du Québec, renonçant ainsi à l'avis de convocation.

**2- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

186-06-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents de renoncer à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal du Québec.

**3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

187-06-22

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu par la directrice générale par intérim.

**4- ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON ET LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-GÉDÉON – AUTORISATION AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications demande par courriel daté du 23 juin 2022 que le projet d'entente entre la municipalité de Saint-Gédéon et la Paroisse de Saint-Gédéon soit dûment signé ;

188-06-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Émile Hudon, maire, et M<sup>me</sup> Carolle Perron, directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon le « *Projet d'entente entre la municipalité de Saint-Gédéon et la Paroisse de Saint-Gédéon* ».

**5- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question étant une séance extraordinaire en renonçant à l'avis de convocation des membres du Conseil en vertu de l'article 157 du Code municipal du Québec.

**6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Jean-Sébastien, conseiller, propose la levée de l'assemblée à 10 h 09, appuyé par M. André Gagnon, conseiller.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Carolle Perron  
Directrice générale par intérim